



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 8474

Texte de la question

Dans son rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, le Gouvernement traite de la place du français dans les organisations internationales. Toutefois, la situation de la langue française à l'OTAN n'est pas évoquée. Alors que l'on assiste, parfois avec l'accord inexplicable des autorités militaires françaises dans le cas du comité FINABEL, à une régression de l'usage du français dans les organisations militaires, M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de lui indiquer quelles sont ses actions pour maintenir à sa juste place à l'OTAN le français, langue officielle de cette organisation avec l'anglais.

Texte de la réponse

L'anglais s'est peu à peu imposé comme langue de travail dans les organisations militaires, en particulier l'OTAN, et comme langue opérationnelle dans les actions de maintien de la paix multinationales dans un souci de compréhension mutuelle, gage de l'efficacité des forces sur le terrain. Ainsi, les capacités à s'exprimer en anglais du personnel des états-majors tactiques constituent désormais un des critères utilisés pour la certification opérationnelle des états-majors de réaction rapide constitués par la nouvelle structure des forces de l'OTAN. Les pays d'Europe centrale notamment ont très clairement fait le choix de l'anglais pour structurer leurs relations militaires internationales. Au siège de l'OTAN à Bruxelles, où la présence française est la plus forte (conseil de l'Atlantique Nord, divers comités et agences, comité militaire), le français est parlé dans les enceintes politiques par les intervenants canadiens, luxembourgeois, belges et grecs, et uniquement par le personnel français dans les organismes dépendant du comité militaire. Un service de traduction (simultanée et documentation) est alors assuré par l'OTAN. Dans l'exercice de ses fonctions, le personnel français, qu'il soit affecté ou en mission ponctuelle, est tenu de s'exprimer en français, tant à l'écrit qu'à l'oral. En outre, une grande attention est apportée à la rédaction des fiches de poste pour le personnel exerçant des fonctions au siège de l'OTAN à qui il est demandé un niveau minimal en français. Il n'en reste pas moins vrai que les compétences françaises demeurent attractives pour de nombreux pays européens qui demandent à bénéficier de formations militaires en France. Pour répondre à ce besoin, notre pays entend promouvoir la francophonie, notamment par mise en place de lecteurs de français au sein des pôles de formation des pays partenaires d'Europe centrale.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8474

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4727

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1596